

mes données (complétez manuellement en majuscules ou collez une vignette)		
nom et prénom du bénéficiaire n° de registre national		
à remplir par le responsable du club sportif		
nom et prénom de l'affilié nom du club adresse	<hr/> <hr/> <hr/>	
activité sportive	<hr/>	
période de l'inscription	du	au
	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
montant payé	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> euros	
à compléter par le médecin traitant pour droit à l'intervention de € 30		
Je soussigné(e)		Docteur en médecine
Certifie que mon patient (nom et prénom)		dont l'IMC
(Indice de Masse Corporelle) a une valeur de		à la date du
Ou il s'agit d'un enfant, qui se situe dans le percentile IMC:		à la date du
est apte à pratiquer		(nom du sport pratiqué)
date	cachet	signature
<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 80px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 50px;"></div>

date	signature du responsable du club	cachet du club sportif
<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 50px;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 80px;"></div>

L'intervention d'Euromut dans les frais d'affiliation à un club sportif est plafonnée à € 15 et est limitée à une inscription par année civile. L'intervention s'élève à € 30 pour les bénéficiaires suivis médicalement et dont l'indice de masse corporelle (IMC) est supérieur ou égal à 25 (enfant: percentile supérieur ou égal à 85).

Pour y avoir droit, il faut:

- être inscrite et en règle de cotisation à l'Assurance Complémentaire
- que la période d'inscription couvre au minimum 1 mois
- qu'un encadrement soit prévu durant l'activité sportive
- que l'activité sportive soit reprise sur la liste des sports agréés par la mutualité

Pour avoir droit à l'intervention de € 30, le médecin traitant doit préciser:

- l'aptitude du bénéficiaire à pratiquer le sport choisi
- ainsi que le BMI/percentile de son patient

Il n'y a pas d'intervention si le sport est pratiqué durant un séjour de vacances. Pour connaître la liste des sports admis: www.euromut.be.



GT00611D000000124719400